

Le YLECO
Colonix
Infomatix
Cameroon
rfi

UNDER THE DISTINGUISH SPONSORSHIP OF THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC
The Ministry of Arts and Culture is organising the
**Yaounde international
Book fair**
At the National Museum
Courtyard
From 8 to 13 May 2018

SILYA
SALON INTERNATIONAL
DU LIVRE DE YAOUNDE

Leçon 3

N°279 du jeudi 19 avril 2018

info**M**atin

2^e année

Quotidien

L'actualité autrement

400 Fcfa



Tentative de sabotage

Le complot contre **Aéroports** **du Cameroun** éventré

L'association des compagnies aériennes démentent la "fermeture" de Douala **P.3**

Imprimerie nationale

Risque de pénurie de papier aux examens et concours 2018

En plus de l'obsolescence du plateau technique, le fournisseur est confronté à des grogues du personnel à répétition **P.8**

Le YLECO
Colonix
Infomatix
Cameroon
rfi

SOUS LE TRÈS HAUT PARRAINAGE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE
Le Ministère des Arts et de la Culture organise le
**Salon international du Livre
de Yaoundé**
A l'esplanade du Musée
National de Yaoundé
Du 08 au 13 Mai 2018

SILYA
SALON INTERNATIONAL
DU LIVRE DE YAOUNDE

Leçon 3

REPBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE
DU PEUPLE CAMEROUNAIS

Unité-Progrès-Démocratie

COMITE CENTRAL

DELEGATION PERMANENTE DEPARTEMENTALE
DU NYONG ET MFOUMOU



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

CAMEROON PEOPLE'S DEMOCRATIC
MOVEMENT

Unity-Progress-Democracy

CENTRAL COMMITTEE

NYONG AND MFOUMOU STANDING DELEGATION

Akonolinga, le 17 Avril 2018

COMMUNIQUE RADIO-TV-PRESSE

Dans la perspective d'exprimer le soutien, la reconnaissance et la gratitude de la grande famille Akonolinga, au Chef de l'Etat, Président National du RDPC, son Excellence Monsieur Paul BIYA,

Le Chef de la Zone politique de l'Arrondissement d'Akonolinga, pour la Délégation Permanente Départementale (DPD) du Comité Central RDPC, le Camarade Jean Claude BEKOLO MBANG, invite les Membres et Chargés de mission de la Délégation Permanente Départementale (DPD), les Membres du Gouvernement et Assimilés, les Parlementaires (Députés et Sénateurs), Maires et Conseillers municipaux, les Présidentes et Présidents de Sous-sections et Comités de base RDPC, OFRDPC et OJRDPC, du ressort des cinq (05) Sections et les Membres de leurs bureaux respectifs, les Autorités traditionnelles des 2ème et 3ème degrés, élites intérieures et extérieures, forces vives, opérateurs économiques, militantes et militants, amis et sympathisants du RDPC, à prendre massivement part au

MEETING D'APPEL A LA CANDIDATURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR PAUL BIYA, POUR L'ELECTION PRESIDENTIELLE DE 2018 ET DE REMERCIEMENTS, LE SAMEDI, 21 AVRIL 2018 À 10H30 PRÉCISES, À LA PLACE DES FÊTES D'AKONOLINGA.

AMPLIATIONS

- SG /CC/RDPC
- DRP/CC/RDPC
- C/DPD NM
- Chrono/Archives

Le Chef de Zone politique de l'Arrondissement
d'Akonolinga pour la Délégation Permanente

Jean Claude BEKOLO MBANG
Membre du Comité Central

ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Douala au cœur d'un audit fictif

L'aéroport de la métropole économique fermé par un organisme imaginaire, sur la base d'un rapport qui n'a jamais existé.

Cédric Mbida

L'Association des compagnies aériennes de l'aéroport international de Douala (Aoc Douala) a vigoureusement réagi, hier, à la folle rumeur relayée par plusieurs médias et faisant état de la suspension, par l'Organisation de l'aviation civile internationale (Oaci), de la place aéroportuaire de la principale porte d'entrée du Cameroun. Évoquant une clameur «qui provoque de nombreux remous dans le secteur aéronautique et dans l'opinion publique», l'organisation des transporteurs précise que l'audit, prétendument à l'origine de ladite fermeture, «n'a pas encore eu lieu». autrement dit, il est «difficile et mensonger d'en donner déjà les résultats», alors que les inspecteurs de l'Oaci n'ont même pas débuté leurs constatations. Pour le président l'Aoc Douala, A. de Rodez, il n'y a aucune corrélation entre l'audit de l'Oaci, «prévu de longue date» et sa lettre



de février 2018 (Adc) au gestionnaire de la plateforme, via le ministre des Transports, dans laquelle l'association des

transporteurs, qui regroupe 15 compagnies aériennes, exprimait sa «préoccupation» sur l'état général de l'infrastructure. «Cet

amalgame, selon le signataire de la mise au point, est préjudiciable à l'esprit même de cette lettre, qui visait à provoquer une prise de conscience et une reprise en main constructive, justement favorable à la bonne marche et à l'avenir de l'aéroport de Douala.» Focalisation sa réaction sur le buzz provoqué par cette affaire cousue de fil blanc, l'Aoc constate, avec amertume, qu'aucun de ses membres n'ait été contacté par les médias ayant fait état de la soi-disant fermeture de l'aéroport international de Douala. Le démenti des transporteurs salue également, à sa juste valeur, les efforts actuellement consentis par l'Autorité aéronautique nationale (Ccaa) et Aéroports du Cameroun (Adc), aux plans de l'amélioration et de la normalisation de la sûreté et de la sécurité de la plateforme de Douala, «efforts que l'Association veut accompagner».

Opération de sabotage

Dans le prolongement de cette mise au point, le directeur général de Adc, Thomas Owona Assoumou, a publié hier un communiqué s'inscrivant en faux contre des informations circulant dans certains journaux et télévisions, relayées par les réseaux sociaux et faisant état d'un audit de l'Oaci recommandant la fermeture de la place aéroportuaire de Douala. C'est dans ce document qu'il est précisé que la mission, qui est en réalité un audit de suivi des actions correctives de la mission réalisée en 2015, lui-même en conformité avec le programme de surveillance universelle des États membres, dans la mise en œuvre des mesures de sûreté, que les émissaires de l'Oaci séjournent du 18 au 21 avril 2018 à l'aéroport de Yaoundé-Nsimalen, et du 22 au 27 avril à Douala. Cette dernière précision vaut son pesant d'importance, au vu de la manière dont les faits ont été grossièrement relayés ces derniers jours. En effet, dans les médias s'étant faits les relais de ce qui apparaît comme une opération de sabotage et de déstabilisation, nulle part il n'est indiqué la période à laquelle l'Oaci aurait prononcé la fermeture de l'aéroport international de Douala, ni pour quels motifs. Selon toute vraisemblance, le lobby maléfique se cachant derrière cette campagne d'intoxication avait oublié que le diable se cache dans les détails et que, dans le cas d'espèce, l'audit sur la place de Douala n'a même pas débuté. Sauf à laisser croire à une condamnation par anticipation, on ne voit pas comment l'Oaci, organisme sérieux s'il en est, a pu se fendre d'une mesure aussi grave avant même d'avoir réalisé ses



constats, et sans prendre le soin de la notifier aux autorités compétentes avant que celle-ci ne soit rendue publique. Dans le domaine de l'aéronautique civile en effet, les procédures prévoient une gradation des actions préventives et autres sanctions avant d'aboutir éventuellement à la fermeture d'un aéroport. A Adc, comme à la Ccaa, personne n'a à ce jour vent d'une telle démarche de l'organisme international de surveillance. Qui plus est, depuis sa mission de 2015, l'Oaci n'est jamais revenue en mission d'inspection ayant pu, éventuellement, alerter d'une décrépidité des installations de pointe à Douala. Nulle part, les relais de la fermeture de l'aéroport de Douala ne reprennent les présumés constats de décrépidité avancée, ou les termes du rapport d'expertise

ayant abouti à la sanction. Il s'agit donc d'une fermeture ordonnée par un organisme imaginaire, sur la base d'un rapport n'ayant jamais existé. Il convient de préciser, s'agissant de l'Oaci, que ses missions d'inspection sont conditionnées à une invitation en bonne et due forme des autorités du pays hôte. Par ailleurs, l'organisme, une fois sur place au Cameroun, a comme premier interlocuteur la Ccaa qui a, entre autres missions, la supervision de la construction des aéroports, l'homologation et la surveillance continue des équipements de sûreté ainsi que la gestion du patrimoine aéronautique.

Appétits inavoués. Prenant l'opinion à témoin, le directeur général de Adc s'inscrit également en faux contre les allégations selon lesquelles une

partie des 30 milliards de francs (46 millions d'euros), objet d'un prêt non souverain contracté auprès de l'Agence française de développement (Afd) pour les travaux de mise aux normes de l'aéroport international de Douala, a été distrait. Si la première composante, destinée à la réhabilitation des chaussées aéronautiques et qui a vu la fermeture de l'infrastructure du 1er au 21 mars 2016, puis du 11 au 18 avril 2017, est entièrement réalisée, la seconde phase des travaux n'est même pas encore engagée. Laquelle composante consiste en la rénovation et la reconfiguration de l'aérogare passagers, objet d'un dossier de consultation d'entreprises actuellement sur la table de l'Afd pour avis de non objection, une démarche préalable au lancement de l'appel d'offres restreint projeté avant fin avril. Ainsi que votre quotidien l'avait déjà affirmé, dans son édition du 22 février dernier, mais aussi hier, les attaques auxquelles est victime le management de Adc procèdent d'une manipulation en vol plané, couplée à une instrumentalisation à grande échelle pour de gros intérêts financiers et stratégiques. InfoMatin est ainsi en mesure de réitérer ses affirmations sus-évoquées, faisant état de deux compagnies aériennes, au moins, qui, sous le couvert de l'Aoc, veulent faire main basse sur le juteux marché de l'assistance au sol au détriment de l'opérateur public, en activité depuis début octobre 1994. Voilà où mènent aujourd'hui les convoitises et appétits inavoués, à l'origine de la cabale autour de Adc, sous le prétexte d'une décrépidité avancée de l'aéroport international de Douala.

EXAMENS ET CONCOURS 2018

Le plan d'action du Minesec prêt

La concertation d'hier, avec les responsables de service, a abouti à la définition d'une stratégie, sur le fondement des recommandations de Nalova Lyonga qui présidait les travaux.

Henri Bomba

Identifier tous les problèmes susceptibles de compromettre les résultats attendus en fin d'année scolaire et trouver, à terme, des solutions concertées, telle est la raison d'être de la réunion de concertation des responsables des services centraux, déconcentrés et des organismes sous tutelle du ministère des Enseignements secondaires (Minesec) de ce mercredi 18 avril. Les assises tenues sous la présidence du chef de ce département, Pr. Pauline Nalova Lyonga, qu'accompagne pour l'occasion le secrétaire d'État auprès du Minesec en charge de l'Enseignement normal, Boniface Bayaola, se tiennent au lycée de Nkolbisson à Yaoundé. La présence de l'ensemble des responsables des services centraux auxquels se sont joints les délégués régionaux, les secrétaires nationaux à l'éducation, les chefs d'établissement et autres syndicats d'enseignants, témoigne à suffisance de l'important enjeu de la concertation et surtout des attentes desdits responsables de service. Au-delà d'évaluer les activités de l'année scolaire en cours, les participants se fondent sur les données statistiques, qui présentent un total d'inscrits aux examens et concours, soit 576 877 en 2018 contre 598 799 en 2017, un écart de -3,18%, pour peaufiner la stratégie



Nalova Lyonga prononce le discours

adéquate. Dans son allocution de circonstance, la ministre, qui insiste sur le respect du temps imparti aux différents exposés, annonce d'ores et déjà les couleurs de ces importants travaux : «Il sera question tout au long de notre discussion d'établir objectivement un inventaire de notre action depuis le début de l'année scolaire 2017/2018, jusqu'à aujourd'hui.» indique-t-elle. Mais les

assises de Nkolbisson n'ont pas pour seule finalité de procéder à cet inventaire, celui-ci constitue le socle d'un plan d'action qui se veut concerté. Et Nalova Lyonga de préciser à juste titre que «sur cette base, nous devons définir une stratégie adéquate pour une bonne conduite des activités de fin d'année ainsi qu'un processus serein d'examens et concours officiels de la session 2018.»

Au regard des mesures correctives ainsi que des données statistiques communiquées par l'inspecteur général des services, Cathérine Awoundja Nsata, considérant en outre les témoignages des délégués régionaux des régions en crise, pris en compte également le contenu des différents exposés, l'on peut déduire que le plan du Minesec a des chances de réussir. Cette réussite est davantage confortée parce que les moyens nécessaires sont disponibles et mis régulièrement à la disposition des intervenants. «La hiérarchie a autorisé le déblocage des fonds pour le paiement des examinateurs des phases des examens qui ont démarré depuis le mois de mars, notamment les pratiques du Capiet et d'Eps», confie une source de la direction des ressources financières et matérielles (Drfm). Et la même source d'ajouter : «À la même occasion, les délégués régionaux ont reçu les frais d'organisation matérielle au niveau régional et départemental». Les participants aux travaux de ce mercredi 18 avril au lycée de Nkolbisson se séparent avec des assurances nourries par la détermination de l'ancien recteur de l'université de Buea qui n'entend ménager aucun effort en vue de la réussite de ce coup d'Essai.

RÉACTIONS



Nalova Lyonga, Minesec
«Nous avons fait de très bons progrès»

Ce séminaire nous permet de découvrir tous les problèmes que nous avons sur le terrain. Et comme vous pouvez le voir sur les statistiques, nous faisons un bon pas, parce que le nombre d'élèves inscrits aux examens pour cette année est plus important que le nombre d'élèves inscrits l'année dernière. Peut-être que je ne devrais pas être trop optimiste parce que les examens n'ont pas encore débuté. Nous nous attendons, et c'est le principal challenge, à ce que tous ceux qui se sont inscrits aux examens y prennent effectivement part. Nous avons donc fait de très bons progrès, car ils sont nombreux les élèves qui passeront les examens cette année et nous nous attendons aussi à ce qu'ils soient encore plus performants parce que les enseignants font de grands efforts pour rencontrer les élèves là où ils sont et par la même occasion procéder au rattrapage dans les régions en crise.

Cathérine Awoundja Nsata, Inspecteur général des Enseignements au Minesec
«Nous sommes optimistes parce que le chronogramme que nous avons mis en place a été respecté»

En termes de statistiques, nous voyons que les établissements qui fonctionnent effectivement au Nord-Ouest et au Sud-Ouest sont à près de 70% de taux de couverture. Contrairement à l'année dernière où nous étions à 8% pour le Sud-Ouest et 15% pour le Nord-Ouest à la même période. Nous sommes à 75% au Nord-Ouest et 68,73% pour le Sud-Ouest en ce moment. Les résultats nous réconfortent un peu, mais nous savons que nous avons encore du chemin à faire. Nous allons continuer à encourager les enfants à rentrer dans les salles de classe dans ces régions. Nous avons d'autres difficultés ailleurs. Il n'y a pas que le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Nous savons que nos élèves dans le grand Nord et à l'Est sont aussi en situation de crise. On ne le dit pas assez, mais c'est la triste réalité et nous allons nous pencher pour essayer de voir concrètement ce qui pose problème dans ces différentes régions. Nous savons que nos élèves de ces régions n'ont pas toutes les facilités qu'ont les autres régions. Nous sommes optimistes pour la simple raison qu'en ce qui concerne le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, nous avons mis en place tout un chronogramme d'activités qui n'est pas tout à fait ce qu'on voit dans les autres régions et ce chronogramme a été respecté. Le taux de réussite de cette reprise est de 75% ce qui est encourageant.



Hamadama Djafarou, Délégué régional Minesec Extrême-Nord
«Je profite de l'occasion pour remercier la hiérarchie de l'accompagnement des élèves déplacés»

Il y a des établissements qui ne fonctionnent pas sur leur site connu, mais qui fonctionnent sur d'autres sites. Il s'agit des lycées de Limani, de Kerawa, dans le Mayo Sava, des C.E.S d'Achigacha et Zelevet dans le Mayo Tsanaga. Donc, ce sont des élèves déplacés mais qui reçoivent des enseignements normalement. Leurs personnels enseignant et administratif sont déplacés dans ces établissements. Ce ne sont pas des établissements fermés au sens large du terme. De manière générale, nous pouvons dire que ces déplacés ne connaissent pas des difficultés. Je profite de l'occasion pour remercier la hiérarchie pour toutes les dispositions prises pour leur accompagnement. Et puis sur le plan pédagogique, ils ont le même encadrement que les autres élèves de la région de l'Extrême-Nord. Je rassure les uns et les autres que c'est la sérénité dans tous les établissements et que les dispositions sont entrain d'être prises par les autorités administratives pour que dès la prochaine rentrée les uns et les autres puissent regagner leur site.

RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Les premiers pas de l'engagement du Cameroun

Le réchauffement climatique est au cœur des préoccupations de l'État du Cameroun. En octobre 2017, l'agence du service civique nationale de participation au développement signait un accord visant à planter 10000 arbres dans l'optique de lutter à sa manière au réchauffement climatique et de réduire la production des gaz à effet de serre. Ces actions non négligeables mais salutaires cadrent avec la politique gouvernementale visant à se joindre à la communauté internationale pour la protection de l'écosystème. Le 13 avril, le Minepded a lancé un avis de d'appel d'offres national ouvert en vue du recrutement d'un consultant pour la mise en place d'un

système national d'inventaire de gaz à effet de serre (Sni-Ges). Le prestataire sera chargé de concevoir et réaliser une plate forme électronique bilingue en y intégrant des secteurs de l'énergie, de l'industrie, des déchets et de l'agriculture, de la foresterie ainsi que d'autres utilisations des terres. Selon les services compétents, le projet Sni_Ges, qui rentre dans la politique de lutte contre les changements climatiques, notamment le volet de lutte contre la déforestation, les feux de brousse et la pollution automobile et industrielle devra bénéficier de l'appui technique et financier de la Belgique. A travers ce projet, le Cameroun pourra donc désormais disposer de moyens

crédibles dans la gestion et la maîtrise de la production du gaz à effet de serre. Sur le fondement de cette avancée salutaire, Infomatin scrute à nouveau ce jour les résolutions de la cop21 (conférence des parties à la convention internationale a été adoptée en 1992 pour maîtriser l'augmentation des gaz à effet de serre causée par l'homme dans le but d'éviter un dérèglement dangereux du climat) après s'être attardé sur les visées du pays en rapport avec l'appel d'offres, ainsi que les différentes actions menées par le Cameroun qui reste un acteur majeur dans le golfe de Guinée.

Le paradoxe de l'Émergence

Vouloir rendre le monde entier émergent fait subir à la planète des effets désastreux à travers la déforestation et l'usage des produits chimiques.

Labaran Mamouda

Le monde connaît depuis quelque temps des changements climatiques. Les saisons ne sont plus respectées. Ainsi, l'on déplore des pluies qui tombent à contretemps tout comme le soleil qui brille dépassant ses périodicités habituelles. En Afrique et particulièrement au Cameroun, les causes qui entraînent le changement de saisons sont principalement liées à la déforestation suite à l'exploitation du bois export en longueur d'années par les nationaux et les expatriés. Il est également à noter que les gaz à effet de serre contribuent fortement à la pollution de l'environnement qui affaiblie la couche d'ozone et la pluviométrie en baisse, pression démographique forte, cultures - notamment celle du papyrus forte consommatrice en eau, sont autant de causes qui caractérisent le changement climatique.

Plusieurs conséquences possibles de ces changements climatiques font l'objet d'un consensus scientifique. Certaines ont déjà pu être observées. La fonte des glaces et du permafrost (ou pergélisol) devrait ouvrir l'accès à de nouvelles terres arables, de nouvelles ressources minières et énergétiques et de nouvelles voies maritimes. En 2016, la banquise arctique a enregistré des fontes record. Cette fonte des glaces entraînera aussi l'élévation du niveau des



océans. Ce qui inondera les zones de très faibles altitudes et modifiera la géographie côtière. Ainsi ces 50 dernières années, le niveau des océans s'est élevé de quelque 10 centimètres. Et la Nasa estime que dans les 100 à 200 ans, il montera encore d'au moins un mètre. Le comité national pour la recherche scientifique (Cnrs) de son côté, l'amplification des phénomènes d'évaporation et de précipitation et le bouleversement des jet-streams, ces énormes courants de haute altitude sont

autant de facteurs qui accroissent déjà la fréquence et l'intensité des sécheresses - comme celle qu'a connue la Californie en 2016 - et des inondations. Le déplacement des aires de répartition des organismes et des maladies, et donc des grandes zones agricoles entraînerait des disparitions d'espèces et d'écosystèmes et une transformation des paysages. Ainsi, la Grande barrière de corail, trésor de la biodiversité inscrit au Patrimoine mondial de l'humanité

a connu en 2016 et 2017, deux années consécutives de blanchissement record (1.500 km sur 2.300 affectés en 2017). Et selon une étude américaine, une espèce animale sur six pourrait s'éteindre. Une menace qui varierait en fonction des régions du monde. Ainsi, 23 % des espèces seraient menacées en Amérique du Sud contre 14 % en Australie et en Nouvelle-Zélande. Les changements climatiques observés au Cameroun les 50 dernières années, indique le document que vivafrik a pu consulter, se caractérisent par la régression (-2,2%), par décennie des précipitations depuis 1960, la diminution de la pluviométrie concernant en particulier la zone agro écologique (Zae) des hauts plateaux (Ouest et Nord-Ouest), et surtout la Zae soudano sahélienne. Le rapport signale aussi une augmentation (+0,7°C) de la température moyenne annuelle de 1960 à 2007, les zones agro écologiques les plus touchées par la hausse des températures étant la Zae forestière à pluviométrie bimodale et la Zae des hautes savanes guinéennes. Les mêmes scénarios prévoient un climat plus chaud dans tout le pays mais en particulier au Nord, une augmentation de la fréquence et de l'amplitude, une élévation du niveau de la mer entre 9 à 38 centimètres en 2050, puis 86 centimètres en 2100.

Des accords pour contraindre les États

Il ne suffit pas d'un vœu ou d'une volonté, encore faut-il que tout soit consigné dans des textes afin de rendre la volonté contraignante.

Henri Bomba

Les visées du Cameroun

Lancé en décembre 2017, le SNI-GES devrait permettre au Cameroun d'apprendre à disposer d'un instrument professionnel «simple, efficace, pérenne et opérationnel» permettant de collecter, traiter et notifier les informations relatives aux émissions de GES au niveau du pays. L'on apprend également que le Cameroun a déjà produit deux inventaires de GES fidèles aux lignes directrices du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) 2016. Ces inventaires ont servi à l'élaboration de la première et de la deuxième communication nationale. Ces expériences ont cependant démontré l'existence de difficultés dans le processus de collecte de données. Pour garantir la qualité des inventaires, il est indiqué que le pays souhaiterait développer un système d'inventaire permettant de collecter des données précises et actualisées sur les émissions de GES. Le but étant d'avoir un système durable de nature à passer d'une approche projet à une approche programme, signale-t-on. «L'Accord de Paris a marqué un point important dans la recherche de solutions aux changements climatiques», avait déclaré le ministre délégué auprès du ministre de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable, Nana Aboubakar Djalloh, lors du lancement du SNI-GES. En effet, le Cameroun fait partie des pays signataires de l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015 au cours de la 21e Convention-Cadre des Nations unies sur le changement climatique (COP 21). Lors de cette conférence, le pays s'était engagé à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à 32% d'ici 2035, dans le cadre de sa politique de lutte contre les changements climatiques. C'est dans ce sillage que la Belgique accompagne le gouvernement camerounais dans la mise en place de son SNI-GES.

Cédric Mbida

Le principal accord international dans le domaine de la lutte contre les changements climatiques est la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle met en place un cadre global qui a pour but de faire face aux changements climatiques et à leurs effets. L'objectif de la Convention est de «stabiliser, [...] les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique». La Convention stipule qu'il «incombe aux Parties de préserver le système climatique dans l'intérêt des générations présentes et futures, sur la base de l'équité et en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives». Ce dernier principe équilibre d'une part, la nécessité pour tous les États de prendre leurs responsabilités face à ce problème global, et d'autre part la reconnaissance d'importantes disparités entre les États en matière de développement économique et d'émissions historiques. En 2015, le Conseil a examiné deux questions liées à la CCNUCC: la ratification de l'amendement de Doha au protocole de Kyoto et les négociations relatives à un nouvel accord mondial sur le changement climatique (accord de Paris).

Protocole. Au milieu des années 1990, les signataires de la CCNUCC ont pris conscience de la nécessité d'adopter des dispositions plus strictes pour réduire les émissions. En 1997, ils ont adopté le protocole de Kyoto, qui a instauré des objectifs de réduction des émissions juridiquement contraignants pour les pays développés. La deuxième période d'engagement au titre du protocole de Kyoto a débuté le 1er janvier 2013 et prendra fin en 2020. 38 pays développés, dont l'Union européenne (UE) et ses 28 États membres, y participent. La deuxième période est couverte par l'amendement de Doha, en vertu duquel les pays participants se sont engagés à réduire leurs émissions de 18 % au moins par rapport aux niveaux de 1990. L'UE s'est engagée, pour sa part, à réduire ses émissions de 20 % au cours de cette période par rapport aux niveaux de 1990.

Accord de Paris. La conférence de Paris sur le climat s'est tenue du 30 novembre au 11 décembre



2015. Le 12 décembre, les parties sont parvenues à un nouvel accord mondial sur le changement climatique. Cet accord constitue un résultat équilibré, avec un plan d'action prévoyant de

maintenir le réchauffement de la planète "nettement en dessous" de 2 °C. Le Conseil européen a également approuvé l'objectif en matière de réduction des gaz à effet de serre. L'objectif contraignant

consistant à réduire les émissions de l'Union d'au moins 40 % sera atteint collectivement par l'UE, avec la participation de tous les États membres.

Comment sauver le lac Tchad?

Au nombre des impacts palpables du changement climatique, il y a en bonne place la question du lac Tchad.

Mamouda Labaran

Le Lac Tchad, vaste étendue d'eau, zone de pêche et d'agriculture, s'est dramatiquement asséchée depuis les années 1950. S'il n'y a pas de solution miracle, il y a des moyens d'agir pour inverser la tendance. Les acteurs de la région regroupés au sein de la Commission du bassin du Lac Tchad (CBLT) ont validé un plan d'action pour aider la zone à s'adapter au changement climatique. Une des priorités de ce plan c'est de tout faire pour améliorer les conditions de vie et de travail des riverains du lac. Car sans sécurité, sans infrastructures publiques et sans ressource suffisante, les autorités de la région le savent, les jeunes risquent de rejoindre les rangs de Boko Haram. Le document intitulé «Plan de développement et d'adaptation au changement climatique du lac Tchad», préalablement peaufiné par les experts leur est soumis pour validation. La situation est devenue critique et certains observateurs craignent la disparition pure et simple de ce lac. Sa superficie de 25 000 Km² en 1960 est réduite à 8 500 km² aujourd'hui. Une conséquence des



changements climatiques. Chaibou Mahaman, directeur des opérations à la CBLT explique que «le changement climatique a entraîné la dégradation des ressources naturelles du bassin. Ce qui fait que ça a favorisé une forte évaporation au niveau du plan d'eau, une forte évapotranspiration potentielle dans l'espace du bassin. Pour remédier à la situation, les gouvernements membres de la CBLT ont travaillé sur un plan à présenter au sommet sur le changement climatique de Paris. Il était question de mobiliser les ressources financières nécessaires pour le bassin du lac Tchad et d'élaborer un outil de gestion et de réhabilitation de ce lac.

Dans les projets souvent pensés pour réhabiliter le lac, figure celui de la déviation des eaux du fleuve Oubangui vers le lac. Le plan qu'étudient les experts a un budget de près de 900 millions d'euros, soit plus de 580 milliards de Fcfa. Il est élaboré pour être exécuté sur la période 2016-2025, avec l'appui de la Banque mondiale. Plusieurs initiatives ont été entreprises ces dernières années pour sauver le lac Tchad. En avril 2014, la CBLT a organisé une table ronde des bailleurs de fonds à Bologne en Italie, avec pour objectif de sensibiliser et de mobiliser des fonds pour un plan quinquennal (2013-2017).

Le pays s'arrime aux normes internationales

Bien que le Cameroun ne contribue pas assez à l'émission des gaz à effet de serre, le changement climatique est perceptible, le climat y est de plus en plus instable.

Ahmed Mbala

Dans de nombreuses villes du pays ces dernières années, la variation climatique a fait l'objet de nombreuses inondations au sein des villes tels que Douala et Yaoundé quoique les rapports indiquent que le Cameroun connaît une baisse considérable de la pluviométrie depuis une dizaine d'années. Face à ces effets observés, le gouvernement camerounais n'est pas resté indifférent et c'est ainsi : Qu'un observatoire du changement climatique a été créé ; la société civile anime de tout temps des débats sur la question aux profits des populations de base ; la relance de «l'opération sahel vert» ; la création au sein de l'assemblée nationale d'un groupe thématique de parlementaire et d'un réseau d'actions de parlementaire sur la question du changement climatique et de la gestion durable des forêts ; la création de deux ministères spécialisés



sur la question de protection de l'environnement (Minep et Minfof) ; la mise en œuvre de la loi cadre sur l'environnement et le développement durable en charge de l'éducation des acteurs. En mai 2016, le Cameroun

adopte un plan de lutte contre les changements climatiques, à travers le Programme d'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique (Repecc). L'un des objectifs de ce programme est d'accompagner les

interventions nationales et sous-régionales pour la gestion des risques et la prévention des catastrophes à travers la préservation des écosystèmes et l'amélioration de la résilience des populations aux effets du changement climatique. Il vise également à coordonner et à amplifier les efforts du gouvernement dans la lutte contre le changement climatique en impliquant d'avantages les populations. Il permet enfin de renforcer les instruments de planification et d'intégration de la dimension environnementale dans les plans, et de mettre plus de moyens pour assurer le respect des règles en matière de gestion durable de l'environnement et des services énergétiques. Le Cameroun a également ratifié l'Accord de Paris sur les changements climatiques l'année dernière. Un Accord adopté en décembre 2015 au cours de la 21ème Convention-Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (COP 21). Le gouvernement camerounais par cet acte réitère l'engagement du Cameroun à œuvrer, de concert avec les autres membres de la communauté internationale, à la mise en œuvre intégrale des décisions prises à Paris en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le pays de Paul Biya est donc au rendez-vous crucial de l'Histoire pour la préservation de la planète. En dépit des efforts gouvernementaux, une forte implication des organisations de la société civile est indispensable pour la réussite de tels projets. Cette société civile intervient notamment à travers des actions d'informations et d'éducation et de la population locale dans des actions de hausse de la production agricole.

Une implication pour le bien-être

L'Afrique subit les impacts du réchauffement climatique. Raison pour laquelle elle se sent concernée dans la lutte et veut être un modèle à suivre. Croire de manière "verte" est possible pour les pays africains dont la nature n'a pas été avare en matière de forêt et autres espaces verts. Cependant, ces bienfaits à eux accordés se détériorent d'années en années pour ne pas dire de jours en jours à cause du changement climatique, qui est la conséquence du cumule des gaz dans la nature. Des gaz qui, le plus souvent, sont produits par les industries des pays dits développés. Parvenir à se tirer de cette situation qui n'est pas sans conséquences, voudrait que les pays africains disposent de la rondelette somme de 45 milliards d'euros, soit 29 milliards 250 millions de Fcfa par an, pour s'adapter au changement climatique selon les Nations unies. Un chiffre qui est très loin d'être atteint et versé par le continent africain qui pourtant ne contribue qu'à 4% des émissions de gaz à effet de serre dans le monde. Trouver une voie de sortie selon Donald Kaberuka en son temps, président de la Bad, consistait à trouver «d'autres moyens de financement», en multipliant les «taxes carbone» ou les «taxes sur la marine marchande». A défaut de contribuer pour atteindre cette somme, les pays africains ont opté pour les énergies renouvelables. C'est ainsi qu'au Cameroun par exemple, une place importante est accordée au reboisement. On se rappelle d'ailleurs de l'opération "Sahel vert" dans la partie Nord du Cameroun qui connaît un climat plutôt délicat du fait de la sécheresse. Au Maroc également, la Coalition marocaine pour la justice climatique (Cmjc) s'est fixée pour objectif de sensibiliser la population marocaine aux défis environnementaux et au changement climatique, grâce à la mobilisation de la société civile internationale, régionale et nationale. Dans la même lancée, au Cap Vert, l'heure est à la production de l'électricité grâce à l'éolien. On parle à ce propos de 20% de production, le cap étant fixé pour 50% d'ici 2020. Comme ces pays, les autres ont opté pour une politique de lutte. Une préoccupation qui figure dans les agendas des gouvernements.

Pélagie Nguimbous (stagiaire)

La loi du plus fort

Alors que plusieurs pays du monde restent favorables aux accords de Paris sur le réchauffement climatique, le président américain crée la polémique en posant certaines conditions.

Michel Tafou

La position du président américain sur les accords de la (COP21) de Paris en 2015 est venue mettre en cause l'action posée par son prédécesseur Barack Obama qui avait engagé les Etats-Unis dans la bataille contre le réchauffement climatique initié par le pouvoir de Paris. Déjà lors de sa campagne pour son accession à la maison, le président Donald Trump avait annoncé ses couleurs vis-à-vis de cette politique française acceptée par 194 pays du globe terrestre. Après des semaines d'atermoiements, l'homme d'affaires septuagénaire accomplissait ainsi l'une de ses promesses de campagne au nom de la défense des emplois américains. Donald Trump s'était engagé à abandonner un accord multilatéral scellé fin 2015 dans la capitale française et voulu par son prédécesseur Barack Obama, et visant à limiter la hausse de la température moyenne mondiale. "Afin de remplir mon devoir solennel de protection de l'Amérique et de ses citoyens, les Etats-Unis se retireront de l'accord de Paris sur le climat", a annoncé Donald Trump depuis la Maison Blanche, sous les applaudissements. Cependant, le président républicain avait assuré que son pays était prêt à négocier un nouvel accord climat "des termes justes pour les Etats-Unis". Pourtant, les Etats-Unis sont le deuxième émetteur mondial de gaz à effet de serre, derrière la Chine. Au lendemain de sa sortie,



la plupart des dirigeants signataires de cet accord n'ont pas tardé à exprimer leur indignation à propos de cette décision du président américain. Le président français Emmanuel Macron, dans sa réaction n'a pas fait dans le dos de la cuillère : M. Trump a "commis une faute pour l'avenir de notre planète", car "il n'y a pas de planète B". S'adressant aux Américains. M. Macron les a appelés à "rendre sa grandeur à notre planète" ("Make our planet great again"), paraphrasant le slogan de campagne de Donald Trump. "Nous ne renégocierons pas un accord moins ambitieux, en aucun cas", a-t-il prévenu, appelant "l'ensemble des pays signataires" de l'accord de Paris "à ne rien céder", a-t-il affirmé. Malgré la décision américaine, le Mexique continuera à "encourager la coopération internationale, sans

restriction, pour que l'accord de Paris s'applique en totalité", ont déclaré les ministères mexicains des Affaires étrangères et de l'Environnement dans un communiqué commun. Pour sa part, la Première ministre britannique Theresa May a déclaré jeudi par téléphone au président américain Donald Trump que l'accord de Paris sur le climat protège "la prospérité et la sécurité des générations futures", a indiqué Downing Street. En décidant du retrait américain, Donald Trump pourra faire jouer l'article 28 de l'accord sur le climat : cette disposition permet aux signataires de sortir de l'accord, trois ans après son entrée en vigueur, effective le 4 novembre 2016. Les États-Unis devraient donc sortir officiellement de l'accord à l'horizon 2020.

IMPRIMERIE NATIONALE

Risque de pénurie de papier aux examens et concours

Les administrations en charge de l'organisation de la session 2018 redoutent le risque d'inefficacité du principal fournisseur, confronté à des grognes du personnel et à l'obsolescence du plateau technique.

Henri Bomba

Le ministère des Enseignements secondaires a tenu une réunion de concertation des responsables des services centraux, déconcentrés et des organismes sous tutelle du ministère ce mercredi 18 avril. Au sortir des travaux, les participants ont élaboré une stratégie adéquate de nature à relever l'ensemble des défis que peut poser la session 2018. Mais tout risque ne peut être rose dans l'organisation et le déroulement de ces échéances. «Au ministère des Enseignements secondaires, nous sommes prêts à 70% dans l'organisation, mais au vue des événements qui ont cours au sein de l'imprimerie nationale, véritable fournisseur du papier, ces derniers temps, il y a lieu de craindre de désagréables surprises.» confie une source de la direction des examens et concours et de la certification (Decc) au Minesec. En effet, l'imprimerie nationale



du Cameroun outre les pénuries récurrentes de papier, souffre ces derniers temps de mouvement de grèves à répétition. Le climat

social y demeure délétère. En 2017, le personnel de l'imprimerie nationale a connu trois mouvements de grève. Les

négociations entreprises par les autorités n'ont visiblement pas abouti à des solutions durables. Bien plus, apprend-on, les employés de cette entreprise se plaignent d'une certaine opacité dans la gestion des recouvrements pouvant pourtant permettre le règlement de ces arriérés de salaires. Malgré nos infructueuses tentatives de joindre le directeur général, dans les couloirs de cette importante entreprise d'État, il se murmure néanmoins que ces défauts de paiement de salaires sont liés à des tensions de trésorerie, elles-mêmes découlant de factures impayées d'administrations publiques. Grave pour la seule entreprise chargée d'imprimer le journal officiel, des bulletins de vote, des tickets de péage, des documents d'état civil, des feuilles de compositions d'examens et concours. Toute chose qui justifie les inquiétudes des organisateurs des examens et concours 2018.

EXÉCUTIF PANAFRICAIN DU REFELA

Les femmes maires jettent leur dévolu sur Ketcha Courtès

L'une des résolutions de la réunion stratégique régionale pour l'Afrique centrale à Libreville (Gabon), les 16 et 17 avril.

Diane Abada

Du fait de son dynamisme et sa parfaite maîtrise des questions relatives à la décentralisation et au développement local, les femmes maires d'Afrique centrale viennent de porter leur choix sur l'édile de Bangangté (Ouest-Cameroun), Célestine Ketcha Courtès, pour les représenter au sein de l'exécutif panafricain du Réseau des femmes élues locales (Refela). C'était au cours de la Réunion stratégique régionale pour l'Afrique centrale des Cités et gouvernements locaux unis (Cglu) d'Afrique dans la capitale gabonaise, les 16 et 17 avril. Une fois encore, c'est l'image du Cameroun qui en sort auréolée, à l'échelle sous-régionale. En effet, le Refela est à l'image de l'organisation de Cglu-A, (faitière africaine des maires) composée d'un Conseil panafricain de 45 membres (soit 9 par région). Et des 9 membres de chaque région choisis, 3 siègent au Bureau exécutif composé de 15 membres. Au cours du sommet Africités au Maroc, les 15 membres seront élues dont le présidium composé de 5 vice-présidentes (une par région). Et le Caucus (réunion de personnes d'une organisation) de Libreville ont permis d'élire le Conseil et l'exécutif. Approchée, la maire de Libreville,



Les membres du CGLU-Afrique de la région Afrique centrale

Rose Christiane Ossouka Raponda, justifie les raisons du choix de la maire de Bangangté comme leader de l'exécutif panafricain du Refela : «Vous savez qu'à travers Célestine, le Cameroun est le siège du Refela. Et son dynamisme avéré a permis à notre réseau d'avoir plus de visibilité et surtout plus de reconnaissance à l'international. Aujourd'hui, nous avons voix consultative aux Nations Unies, grâce à Mme Courtès. Par son

entregent, elle est allée au-delà du plaidoyer pour lever les fonds susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes et des petites filles. Qui mieux qu'elle peut bien représenter les femmes maires de l'Afrique centrale ? » Et Célestine Ketcha Courtès de reconnaître : «Au terme de mon mandat de présidente du Refela, je suis tout simplement émue que les femmes maires d'Afrique centrale soient reconnaissantes des

modestes efforts que la présidence camerounaise du Refela a fournis pour les accompagner. Nous avons été de tous les Agendas mondiaux et nationaux de développement, de tous les fora traitant du développement et de la promotion du leadership des femmes. Non sans remercier tous les partenaires qui lui ont permis de se mouvoir, «d'avoir des ressources pour atteindre nos objectifs : le président de la République Paul Biya, le gouvernement camerounais, l'Aimf, Onu-Femmes, Cglu, Cglu-A, le Royaume du Maroc avec Son Roi...». Il est à relever qu'au terme des assises de la capitale gabonaise, les membres de Cglu-A de la région Afrique centrale se sont félicités de l'appui de l'Union européenne (Ue) aux associations internationales et continentales des Collectivités territoriales. Bien plus, les élus locaux d'Afrique centrale ont également affirmé d'être conscients des responsabilités qui leur incombent «dans la mise en œuvre des agendas continentaux et globaux, notamment l'Agenda 2063 de l'Ua; l'Agenda 2030 des Objectifs de développement durable (Odds); l'Accord de Paris sur les changements climatiques; le Protocole de Sendai; le Nouvel Agenda urbain».

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Près de 700 personnes formées par Iai-Cameroun à l'Adamaoua

Les récipiendaires des localités de Meiganga, Ngaoundal et Ngaoundéré ont reçu leurs parchemins, les 16 et 17 avril. En présence du Représentant-résident Armand Claude Abanda.

Diane Abada

Au pas de course, dans sa volonté manifeste de sortir les couches de la population les plus marginalisées de l'analphabétisme du 3^e millénaire, le Représentant-résident de l'Institut africain d'informatique (Iai) du Cameroun/Centre d'excellence technologique Paul Biya vient de procéder à une série de remises des attestations de fin de formation à 670 séminaristes de la région de l'Adamaoua, bénéficiaires du programme un Million de jeunes, d'enfants et de femmes (Mijef) à l'horizon 2035. Le 16 avril, 219 lauréats de la ville de Meiganga (département du Mbéré) ont, en présence des autorités administratives, municipales et traditionnelles, reçu solennellement des sésames qui attestent de leur aptitude à l'usage des technologies de l'information et de la communication (Tic). Le parrain de la promotion, le maire Aboubakar Kombo s'est dit «galvanisé par cette formation aux Tic qui vient sortir ses populations de l'analphabétisme». Cette solennité était présidée par le préfet. Le 17 avril, des cérémonies similaires ont été organisées dans les localités de Ngaoundal (département de Djerem) en matinée et de Ngaoundéré (département de la Vina) dans l'après-midi. À l'étape de Ngaoundal, la solennité consacrant 192 lauréats était présidée par le sous-préfet de la localité. Avec cette particularité que le maire Bakari Aboubakar était lui-même apprenant. Dans sa casquette de l' élu local, il a demandé à ses populations «de s'arrimer à l'outil informatique». Ici, les lauréats ont promis «de mettre à contribution les connaissances acquises», et ce dans le bon sens. Et afin de pérenniser l'initiative, le sous-préfet a souhaité voir, dans un bref délai, une autre formation lancée. D'ailleurs, en vue de rapprocher l'Iai-Cameroun de la ville de Ngaoundal, le Représentant-



Photo de famille

résident a promis l'ouverture d'un point focal Iai dans cette localité.

Apothéose. En présence du gouverneur de la région de l'Adamaoua, Kikaldi Taguieke Boukar, les 259 séminaristes de la ville ont également reçu leurs attestations de fin de formation. Cette nouvelle promotion mise sur le terrain est parrainée par M. Mohammadou Hayatou Issa. À l'occasion, de nombreux établissements scolaires qui ont bénéficié de l'appui et des largesses de Sa Majesté le lamido de Ngaoundéré et des confessions religieuses. Une véritable leçon de tolérance religieuse et du vivre-ensemble. En effet, les femmes, enfants et les jeunes venant de tous bords et bénéficiaires de cette formation ont gracieusement été initiés aux modules informatiques aujourd'hui incontournables que sont : Microsoft Word, Excel, Internet, réseaux sociaux et l'entreprenariat. Et

partout où la caravane, ayant à sa tête Armand Claude Abanda, est passée, les intervenants et les lauréats ont exprimés leur gratitude à l'endroit de la marraine nationale de l'opération Mijef 2035, Mme Chantal Biya. Non sans reconnaître, à l'instar du maire de Ngaoundal, «le dynamisme, les efforts et l'expertise pour la formation de masse que la représentation de l'Iai au Cameroun apporte pour la vulgarisation de l'outil informatique à travers le pays et faciliter l'insertion socioprofessionnelle et les recherches sur la toile des populations». Comme un seul homme, ici et là, les récipiendaires se sont dits «prêts et aptes à bien servir partout où il y aura une opportunité». Une promesse qui augure des lendemains encore meilleurs pour les populations de la région château d'eau du Cameroun.

Non aux dérives de l'Internet. Dans son intervention, Armand Claude

Abanda, comme par le passé, a demandé aux heureux lauréats d'exploiter à bon escient les connaissances acquises. Une façon pour le Représentant-résident de demander à ces nouveaux éclairés des Tic de ne pas prêter le flanc aux nombreuses dérives charriées par les réseaux sociaux. Des dérives qui du moins exposent leurs auteurs aux lourdes sanctions prévues par la loi. «Je suis impressionné par l'engouement des femmes, jeunes et enfants de la région de l'Adamoua. Il faut dire que le gouverneur s'est lui-même impliqué dans cette campagne de formation en informatique à travers la région. Les ministres du culte ne sont pas en reste. S. M le Lamido de Ngaoundéré a pris le relais en parrainant 259 séminaristes de la ville, comme des hommes et des femmes de la cour royale», s'est exprimé le Représentant-résident de l'Iai-Cameroun au terme de son séjour.



Le gouverneur de l'Adamaoua remet le parchemin à un récipiendaire



Le représentant du Lamido reçoit le Certificat de parrain

MINISTÈRE DES FINANCES

AVIS D'APPEL À MANIFESTATION D'INTERET N° 000011/AAMI/MINFI/DGI/DAG/SDBME du 28 mars 2018 Portant pré qualification d'un prestataire en vue du renforcement et de la mise à niveau de l'application MESURE dans les services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Impôts, ainsi que son interfaçage avec les autres applications de la DGI.

1 Contexte

Dans le cadre de la modernisation de son système de gestion des recettes fiscales, le Gouvernement à travers le Ministère des Finances avait initié en avril 2005, une étude en vue de l'informatisation de la gestion des Impôts et taxes. Le nouveau système qui devait prendre le relais d'une gestion quasi manuelle basée sur l'utilisation des fiches navettes, avait pour objectifs :

- 1 l'accroissement de son niveau de mobilisation des ressources ;
- 2 l'amélioration de la qualité de service aux contribuables ;
- 3 le respect de ses engagements internationaux ;
- 4 l'automatisation des procédures fiscales permettant davantage de transparence et d'efficacité dans le traitement des opérations ;
- 5 le déchargement aux agents des tâches répétitives et chronophages au profit d'autres fonctions.

Ces travaux avaient abouti à la réalisation d'un système informatique de gestion fiscale de l'Etat dénommé MESURE (Meilleur Suivi du Rendement fiscal) dont l'exploitation a démarré en 2006 avec la saisie contrôlée des fiches manuelles et la production quotidienne des émissions et des paiements.

L'application MESURE est organisée autour des ressources informatiques (humaines et matérielles) de la Direction Générale des Impôts (DGI). Elle est fonctionnelle dans vingt-un (21) centres des impôts (DGE, CIME, EPA, CSIPLI, CDI) et est accessible à partir de ces centres à travers un réseau de transmission des données.

En amont du système MESURE, il a été mis en place dans le cadre de l'amélioration de la qualité de service aux contribuables, le système FISCALIS pour la gestion automatique et à distance des déclarations des contribuables. FISCALIS alimente MESURE en données de gestion de déclaration.

Cependant, MESURE qui se trouve au centre du processus de traitement de l'assiette fiscale de l'Etat présente depuis quelques années déjà, des insuffisances fonctionnelles et techniques qui n'ont pas pleinement trouvées de solution malgré les recommandations des audits organisationnels et techniques réalisés. Ces insuffisances telles que relevées par les études internes et externes (Appui GIZ) ne permettent pas à la DGI de disposer d'un outil productif et efficace favorisant l'atteinte d'un niveau de service acceptable et d'une fiabilité accrue. En attendant donc l'acquisition d'un véritable système intégré de gestion des impôts et taxes dont les études sont en cours de finalisation, qui viendra combler toutes les lacunes observées actuellement, la DGI a décidé de procéder à un renforcement (une mise à niveau) fonctionnel et technique de l'application MESURE, basée sur les architectures et les technologies modernes de traitement de l'information et de gestion de la sécurité.

Aussi, dans le but de constituer une liste restreinte de prestataires devant participer à l'appel d'Offres National Restreint relatif à la prestation sus évoquée, un Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé à l'intention des cabinets de prestation intellectuelle.

6 Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt a pour objet, partant de la version la plus actuelle de MESURE, d'analyser en profondeur l'application et toutes structures et documents l'accompagnant (Modèle de données, Manuel d'exploitation, listes de dysfonctionnements et récriminations, etc.) et réaliser les modifications nécessaires pour en faire un outil robuste et parfaitement sécurisé. Le projet envisagé devra ainsi permettre à l'administration fiscale d'atteindre dans un délai raisonnable les objectifs spécifiques ci-après :

- disposer d'une base de données centralisée et d'une application web (trois tiers) permettant un accès à distance à tous les centres des Impôts connectés par fibre optique ;
- une meilleure maîtrise l'assiette fiscale par la stabilisation et la mise à la disposition de toutes les structures potentiellement concernées, des fonctions essentielles de l'application (gestion des liquidations et des émissions, gestion des recouvrements, gestion du contentieux, pilotage des services, etc.);

- un contrôle satisfaisant de la gestion des changements de cette application (gestion des versions) afin de toujours savoir à quel moment sera déployée chaque nouvelle version ;
- une amélioration du niveau global du recouvrement par un traitement automatisé des déclarations et des paiements et par la sécurisation raisonnable des données de l'application (contraintes d'intégrité, triggers, etc.);
- l'automatisation complète du déversement des données Issues de la Télé-déclaration notamment les déclarations mensuelles et annuelles, avec élimination de la nécessité de saisir à nouveau les informations que le contribuable a déjà saisies ;
- la révision des habilitations afin de restreindre les listes de personnes autorisées à effectuer certaines opérations en fonction de la criticité de celles-ci (p.ex. changement des clés de répartition suite au changement de la loi de finance) ;
- Interfaçage avec les applications de la DGI (IDU, Fusion, Fiscalis) et les autres applications du MINFI.

L'objet n'est pas de réécrire de manière exhaustive l'application MESURE, mais à partir de la version réputée la plus actuelle de l'application, c'est-à-dire celle déployée à la DGE, d'éliminer les anomalies les plus pénalisantes.

3- Consistance des prestations:

La présente mission consistera à réaliser un ensemble de prestations regroupées en trois (03) activités à partir de la version la plus actuelle de MESURE à savoir:

Activité 1 : Analyser en profondeur l'application ainsi que toutes les structures et documents l'accompagnant (modèle de données, manuel d'exploitation, listes de dysfonctionnements et récriminations etc.);

Activité 2 : concevoir et implémenter une nouvelle solution, intégrant les modifications nécessaires pour en faire un outil robuste et parfaitement sécurisé;

Activité 3 : Acquérir le matériel nécessaire au renforcement de l'application.

Les prestations du titulaire sont illustrées dans le tableau ci-après et sont définies de manière plus détaillée dans les termes de référence.

N° d'ordre	Nature des prestations
1	Etude critique de l'existant et identification de nouveaux besoins
2	Conception de la solution envisagée : - Base des données ; - Application Web ; - Réseau ; - Système ; - Sécurité (application, Web serveur, Base des données, Système et réseau).
3	Développement
4	Tests Unitaires, Tests d'intégration et élaboration du manuel de formation des utilisateurs
5	Validation
6	Expérience pilote
7	- Formation préalable en UML2. Oracle pendant 05 jours ; - Déploiement, formation du personnel utilisateur et mise en production.
8	Acquisition du matériel suivant pour le renforcement de l'application: - 04 Serveurs (serveurs centraux avec), 64 bit processor, dernière génération (HP ProLiant DL 380 Gen 9, 64G, 2TO 4 disques) ;

DI-54793/00/

-	02 Licence de stockage et gestion des bases des données centrales (oracle Data base Entreprise édition 11g, au moins une année de maintenance);
-	02 Licences Inter base XE(gestionnaire de base de données Redondance local site exploitable)
-	02 Licences Daphi Berlin (Intégrateur de solution)
-	01 Pare feu Sonic wall (pare feu de sécurisation site distant)
-	04 Licences windows serveur 2012 (licence des serveurs de réplication et central)
-	04 Licences TMS, CG DEV TOOL, UNIGUI Quick report : utilitaire de développement web (migration) ;
-	01 Crystal report 12i (logiciel d'impression d'état)

4- Participation:

La participation au présent Appel à Manifestation d'Intérêt s'adresse aux prestataires (société de service et d'ingénierie en informatique, cabinets ou bureaux d'études dans les domaines des technologies de l'information et des technologies innovantes) justifiant d'une bonne expérience dans le domaine du développement des applications informatiques.

5- Financement :

La présente prestation est financée par le Fonds d'Equipement de la Direction Générale des Impôts, Imputation 45 00 11.

6- Composition du dossier

Les dossiers de manifestation d'intérêt devront être présentés dans une enveloppe scellée contenant à l'intérieur, deux enveloppes.

La première enveloppe dite « Enveloppe A » portera la mention "pièces administratives" et contiendra les documents ci-après, datant de moins de 3 mois.

N° d'ordre	Documents
A1	Une lettre de motivation ou de soumission, dûment signée et timbrée à 1000 francs CFA par le consultant, tenant lieu de Déclaration de Manifestation d'Intérêt et précisant brièvement sa proposition financière.
A2	Une attestation de non redevance fiscale, délivrée par le centre des impôts de rattachement du soumissionnaire.
A3	Une attestation de non faillite, délivrée par le Greffe du Tribunal de Première instance du soumissionnaire.
A4	Une attestation pour soumission, délivrée par la Caisse Nationale Prévoyance Sociale, certifiant le reversement des cotisations sociales.
A5	Une copie certifiée de la carte de contribuable, datant de moins de trois (03) mois.
A6	Une attestation de non exclusion des marchés publics, délivrée par l'Agence de Régulation des Marchés Publics.
A7	Une attestation de domiciliation bancaire délivrée par une banque de 1 ^{er} rang agréée par le Ministère des Finances.
A8	L'accord de groupement et le pouvoir de signature le cas échéant.

La deuxième enveloppe dite « Enveloppe B » portera la mention "offre technique". Elle contiendra tous les documents relatifs à la compétence et aux références des soumissionnaires constitués dans l'ordre indiqué suivant :

N° d'ordre	Documents
B1	Les références du Cabinet ou du Bureau d'études pour les prestations similaires réalisées antérieurement (au moins cinq (05) ans d'expérience)
B2	La liste des principaux responsables et du personnel d'appui, assortie de leurs CV datés et signés, les copies certifiées conformes de leurs diplômes les plus élevés, ainsi que les attestations de

B2	La liste des principaux responsables et du personnel d'appui, assortie de leurs CV datés et signés, les copies certifiées conformes de leurs diplômes les plus élevés, ainsi que les attestations de disponibilité signées par chaque personnel
B3	Un exposé sur la compréhension de la mission, objet du présent avis d'Appel à Manifestation d'Intérêt, assortie de la méthodologie, du chronogramme d'exécution et de l'organisation des travaux
B4	La liste des moyens techniques, logistiques ou matériels, assortie de la justification de leur propriété

7- Critères de sélection

a)- critères éliminatoires

- Dossier administratif ou technique incomplet ou non conforme ;
- Fausse déclaration, pièces falsifiées ;
- Note technique inférieure à 75/100 ;
- Etre sous le coup d'une suspension ou avoir déjà été suspendu des Marchés publics au Cameroun, ou encore avoir déjà été défaillant dans l'exécution d'un marché précédent ;
- Ingénieur ou architecte non inscrit à l'ordre.

b)- Critères de pré-qualification

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

N° d'ordre	Critères	Note
1	Présentation générale de l'offre, compréhension de la mission et présentation de méthodologie, du chronogramme et de l'organisation du travail	15 points
2	Références justifiées des prestations similaires et capacité financière	40 points
3	Moyens logistiques et matériels	05 points
4	Qualification et expérience du personnel	40 points
Total		100 points

Seuls les candidats qui auront totalisé à l'issue de l'évaluation une note technique au moins égale à 75% seront pré qualifiés pour les appels d'offres restreints subséquents.

8- Date et lieu de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures rédigés en français et/ou en anglais en sept (07) exemplaires dont l'original et six (06) copies marqués comme tels, doivent être remis à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, **porte 310 B.P : 285 Yaoundé Tél : 222 23 47 17**, au plus tard le **04 mai 2018 à 10 heure précises**, heure locale.

L'enveloppe contenant les Enveloppes A et B susvisées devra porter uniquement les mentions suivantes :

AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°000011/AAMI/MINFI/DGI/DAG/SDBME du 28 mars 2018
Portant pré qualification en vue du renforcement, de la mise à niveau de l'application MESURÉ dans les services centraux et déconcentrés de la Direction Générale des Impôts, ainsi que son interfaçage avec les autres applications de la DGI.

9- Renseignements complémentaires

Les renseignements complémentaires ainsi que les termes de références liés au présent appel à manifestation d'intérêt peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Direction des Affaires Générales de la Direction Générale des Impôts, porte 310B.P : 285 Yaoundé Tél : 222 23 47 17.

10- Publication des résultats

Les prestataires retenus à l'issue de cette évaluation seront invités à soumissionner à l'Appel d'Offres National Restreint conformément à l'article 12 alinéas 6 du Décret 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics.

Le Ministre des Finances,
Louis Paul MOTAZE

Pôle de Référence au Coeur du Golfe de Guinée
Pole of Reference at the Heart of the Gulf of Guinea



Port Autonome de Douala
Port Authority of Douala

A NEW IMPETUS UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

📍 Centre des Affaires Maritimes Bonanjo
✉ BP : 4020 Douala - Cameroun
🌐 www.pad.cm

☎ Tél : (+237) 233 420 133
☎ Fax : (+237) 233 426 797 - 233 421 190
📧 E-mail : pad@pad.cm

